

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 44/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice	31
- Présents	21
- Procurations	2
- Absents	8
Avant pris part au vote	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Approbation compte rendu du comité syndical du 29 Mars 2010

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du comité syndical du 29 Mars 2010 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le compte rendu dont il a été fait lecture en date du 29 Mars 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 45/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Approbation compte rendu du bureau syndical du 10 Mai 2010

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du bureau syndical du 10 Mai 2010 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le compte rendu dont il a été fait lecture en date du 10 mai 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 46/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23
Date de la convocation :	3 juin 2010

Objet : Compte administratif 2009 - Budget Principal

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Alain PACE, Vice Président, délibérant sur le compte administratif 2009- Budget principal - dressé par Monsieur Alain BERTRAND, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant € principal	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de clôture	Solde Restes à réaliser
Exploitation	2 637 591.93	2 462 958.74	368 453.84	193 820.65	0.00
Investissement	9 140 664.75	8 725 973.02	1 294 116.18	879 424.45	-286 634.00
Global	11 778 256.68	11 188 931.76	1 662 570.02	1 073 245.10	-286 634.00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DECISION :

- d'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL**
FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 47/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Compte administratif 2009 -
Assainissement

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Alain PACE, Vice Président, délibérant sur le compte administratif 2009- Budget assainissement - dressé par Monsieur Alain BERTRAND, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant € Assainissement	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de clôture	Solde Restes à réaliser
Exploitation	2 524 263.53	2 757 595.73	74 000.00	307 332.20	0.00
Investissement	1 783 407.40	1 051 994.37	1 268 496.38	537 083.35	-435 670.32
Global	4 307 670.93	3 809 590.10	1 342 496.38	844 415.55	-435 670.32

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - ASSAINISSEMENT**
FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Compte administratif 2009 - Déchets

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Alain PACE, Vice Président, délibérant sur le compte administratif 2009- Budget déchets - dressé par Monsieur Alain BERTRAND, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant € déchets	Mandats émis	Titres émis	Reprise	Résultat de clôture	Solde Restes à réaliser
			des résultats antérieurs		
Exploitation	2 996 425.56	2 871 565.25	200 000.00	75 139.69	0.00
Investissement	765 689.58	843 468.01	-1 294 510.83	-1 216 732.40	139 136.00
Global	3 762 115.14	3 715 033.26	-1 094 510.83	-1 141 592.71	139 136.00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - DECHETS

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Compte de gestion 2009 - budget principal

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le président expose aux membres du comité syndical le compte de gestion budget Principal 2009 dressé par Monsieur le receveur syndical de Muret. Le compte de gestion est en conformité avec le compte administratif 2009.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2009 - Budget Principal 2009

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Compte de gestion 2009 - budget
Assainissement

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le président expose aux membres du comité syndical le compte de gestion budget assainissement 2009 dressé par Monsieur le receveur syndical de Muret. Le compte de gestion est en conformité avec le compte administratif 2009.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2009 - Budget assainissement 2009

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 51/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice	31
- Présents	21
- Procurations	2
- Absents	8
Avant pris part au vote	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Compte de gestion 2009 - budget
Déchets

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le président expose aux membres du comité syndical le compte de gestion budget déchets 2009 dressé par Monsieur le receveur syndical de Muret. Le compte de gestion est en conformité avec le compte administratif 2009.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2009 - Budget Déchets 2009

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 52/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23
Date de la convocation :	3 juin 2010

Objet : Affectation de résultat 2009 - Budget Principal

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'il convient de délibérer, après avoir examiné le compte administratif 2009, sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2009.

Il se décompose comme suit :

	Fonctionnement	2009
A1	Dépenses fonctionnement	2 628 063
	Recettes fonctionnement	1 337 121
	Rattachement charges	-946 259
	Rattachement produit	170 050
A	Résultat de l'exercice	-174 633.19
B	Reprise excédent	368 453.84
C=A+B	Résultat de clôture fonctionnement	193 820.65
	Affectation résultat	
K	Rembst capital	1 087 982.49
L	Reprise sub.	0.00
M=K+L	Total	1 087 982.49
N	Dotation	1 090 210.18
O	Autres	245 999.88
P	Amortissement	42 017.00
Q=N+O+P	Total	1 378 227.06
R=Q-M	Solde à couvrir	-290 244.57
	Report 002	193 820.65

	Complément autofinancement	290 244.57
--	----------------------------	------------

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation de résultat 2009 du budget principal

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 53/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Affectation de résultat 2009 - budget Assainissement

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'il convient de délibérer, après avoir examiné le compte administratif 2009, sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2009. Il se décompose comme suit :

	Fonctionnement	2009
A1	Dépenses fonctionnement	2 524 263.53
	Recettes fonctionnement	2 757 595.73
A	Résultat de l'exercice	233 332.20
B	Reprise excédent	74 000.00
C=A+B	Résultat de clôture fonctionnement	307 332.20
	Affectation résultat	
K	Rembst capital	98 264.35
L	Reprise sub.	105 837.90
M=K+L	Total	204 102.25
N	Dotation département	93 754.68
O	Autres	0.00
P	Amortissement	378 809.81
Q=N+O+P	Total	472 564.49
R=Q-M	Solde à couvrir	-268 462.24
	Report 002	74 000
	Complément autofinancement	233 332.20

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation de résultat 2009 du budget Assainissement

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 54/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absente :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Affectation de résultat 2009 - budget
Déchets

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'il convient de délibérer, après avoir examiné le compte administratif 2009, sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2009. Il se décompose comme suit :

	Fonctionnement	2009
A1	Dépenses fonctionnement	2 996 425.56
	Recettes fonctionnement	2 871 565.25
A	Résultat de l'exercice	-124 860.31
B	Reprise excédent	200 000.00
C=A+B	Résultat de clôture fonctionnement	75 139.69
	Affectation résultat	
K	Rembst capital	261 275.22
L	Reprise sub.	27 844.00
M=K+L	Total	289 119.22
N	Dotation département	25 638.09
O	Autres	0.00
P	Amortissement	238 404.54
Q=N+O+P	Total	264 042.63
R=Q-M	Solde à couvrir	25 076.59
	Report 002	50 063.10
	Complément autofinancement	25 076.59

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation de résultat 2009 du budget Déchets

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 55/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absente :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

**Objet : Adoption principe de tarification 2010 -
PRE et PFBE**

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Suite à l'adhésion des communes de LABASTIDETTE et de SAINT CLAR DE RIVIERE pour la compétence Assainissement Collectif, le SIVOM de la SAUDRUNE doit harmoniser le mode de calcul de la PRE existant fixé par délibération du 17 Octobre 2008.

Le précédent mode de calcul était basé sur un prix unitaire à la SHON de 17€ H.T pour la participation au raccordement à l'égout (PRE) et un montant forfaitaire de 945 € H.T pour la participation aux frais de branchement à l'égout (PFBE).

Au vu des investissements en matière de réseau d'assainissement et de station d'épuration, nous proposons une nouvelle tarification :

PRE :

15 € TTC le m² SHON pour le commerce, l'artisanat, les bureaux et les logements sociaux.

25 € TTC le m² SHON pour le logement, l'hôtellerie et la restauration.

50€ TTC le m² SHON pour l'activité industrielle.

La PRE sera exigée auprès du bénéficiaire du Permis de construire, de la déclaration de travaux, du permis d'aménager, ainsi qu'auprès des lotisseurs.

PFBE :

Il est précisé que dans le cas de maison individuelle construite antérieurement à la mise en place du réseau d'assainissement, le montant forfaitaire de la participation aux frais de branchement à l'égout est fixé à 1000 € TTC.

Pour un terrain nu, le branchement sera réalisé sur devis d'une entreprise agréée par la collectivité.

Par souci d'équité, et par rapport au nombre important d'annulation de permis après obtention, il est proposé de mettre en place un délai de trois mois (à partir de la date d'obtention du permis de construire) pour exiger le règlement de la PRE.

La PFBE sera exigée dans un délai de un mois à compter du Procès Verbal de réception de la tranche de travaux concernée.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de facturation de la PRE ASSAINISSEMENT susvisé
- d'adopter le principe de facturation de la PFBE ASSAINISSEMENT susvisé
- d'Habiler son Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 56/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

**Objet : Tarification Assainissement collectif
2010**

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Vu l'avis de la commission assainissement du 06 mai 2010

Monsieur le président propose au comité syndical de reconduire la même tarification que celle de 2009 en 2010.

Service assainissement collectif

Les tarifs pour la consommation aux usagers du service assainissement collectif sont :

- ◆ Montant par m³ : 1.30 € HT pour les communes de Frouzins et de Seysses,
- ◆ Montant par m³ : 1.30 € HT pour la commune de Labastidette,
- ◆ Montant par m³ : 0.59 € HT pour la commune de Lamasquère,
- ◆ Montant par m³ : 1.06 € HT pour la commune de saint Clar de Rivière

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifications ci-dessus énoncées au titre de l'année 2010
- d'Habiller son Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 57/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Information sur décisions prises au titre
de l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir prendre acte des décisions prises par l'exécutif territorial en vertu de l'article L 2122.22 Du code général des collectivités territoriales :

- **Décision N° 9 /2010** - Marché de travaux de construction station eaux usées de Saint Clar de Rivière - Avenant N°5 d'un montant de 33 388.00 € soit 2.49 % du montant initial
- **Décision N° 10/2010** - Marché de travaux de construction eaux usées de Saint Clar de Rivière - Avenant N°6 - Prolongation délai d'exécution de 40 jours à compter du 9 février 2010.
- **Décision N° 11/2010** - Attribution marché de services /Accord cadre marché à bons de commande aux stés : SCP Sablayrolles et Castex - SELARL Sompayrac , Cianférani-Prieu - SCP Bertheau Saint Cricq - Actigeo - Fit Conseil -
- **Décision N° 12/2010** - Marché audit assurances pour prestation de conseil et expertise avec le Cabinet Julien -Avenant N°1 Renouvellement pour 2010 soit 1800 € HT
- **Décision N° 13/2010** - Annule et remplace la décision N°7/2010 - Marché à bon de commandes de travaux d'impressions sur papier, vêtement, objets divers et auto collants Lot 1 Escoubiac - Imprimerie Cazaux - Imprimerie du Faubourg - Aliasprint - Lot 2 : déclaré sans suite - lot 3 : déclaré sans suite.
- **Décision N° 14/2010** - Attribution marché Assainissement chemin de lavizard - Chemin Ruhoun à Lamasquère - Lot N°1 EU à l'entreprise SCAM 542 209.45 €HT - Lot 2 création poste de refoulement à l'entreprise STAT 53 094.00 € HT.
- **Décision N° 15/2010** - Attribution marché de voirie - Revêtement définitif trottoirs RD12 Rte de Muret à SEYSSES à l'entreprise MALET pour 56 845.50 € HT
- **Décision N° 16/2010** - Avenant N°2 au marché de service avec ONYX/traitement OM LOT N°2 - transfert et transport des OM et résiduelles. Motifs : acter la suppression du transfert et transport des OM - Modifier la formule de révision de prix - Modifier l'organisation de la technique de transfert.
- **Décision N° 17/2010** - Avenant N°2 au marché de services avec ONYX/Vidage des conteneurs de verre et transport des produits de collecte sélective - Motif : modification d'indices

- **Décision N° 18/2010** - Avenant N°4 au marché de travaux d'urbanisation Rue Cazeneuve à Seysses - Motif : différentes modifications techniques n'ayant pas d'incidence sur le montant initial du marché.
- **Décision N° 19/2010** -Avenant N°1 au marché de travaux assainissement chemin du Fourtané à Seysses LOT 1 avec l'entreprise STAT - Motif : différentes modifications techniques n'ayant pas d'incidence sur le montant initial du marché.
- **Décision N° 20/2010** - Avenant N°1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers / rue de l'Eglise et rue du Parc à Lamasquère avec l'entreprise ETPM - Motif : différentes modifications techniques n'ayant pas d'incidence sur le montant initial du marché

DONT ACTE .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 58/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Approbation avenant N°3 SACER travaux urbanisation bd de la méditerranée et rue St Germier à Frouzins - Annule et remplace la délibération N° 42/2010 pour erreur matérielle

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

A la suite d'une erreur dans le montant initial du marché indiqué dans la délibération N°42.2010 adoptée en séance du Bureau Syndical du 10 mai dernier, le montant de l'avenant N°3 au marché passé avec SACER pour les travaux susnommés s'élève à 83 537.68 € HT et donc le nouveau montant du marché est de : 1 535 457.57 € HT au lieu de celui mentionné de 1 533 423.32 € HT.

EXPOSE :

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°3 portant sur le marché passé avec l'entreprise SACER pour les travaux de d'urbanisation - Boulevard de la Méditerranée et de la Rue Saint Germier à FROUZINS. La phase de réalisation des travaux a conduit à apporter certaines modifications techniques. Le montant initial du marché de travaux a été contractualisé à la somme de 1 451 919.79 € HT. Le montant du présent avenant représente 5.75 % du marché initial soit 83 537.68 € HT. Le nouveau montant du marché HT est porté à : 1 535 457.57 € HT.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°3 précité
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- D'autoriser son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.
- D'annuler la délibération N°42.2010

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 59/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Acquisition Matériel /Service Déchets-
Demande de subvention auprès du CG31
Grue pour camion

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Vu la décision N°4.2010,

Monsieur le Président indique qu'il a été décidé d'acquérir une grue pour adapter au camion du service Déchets. Monsieur le Président expose :

A l'issue de la consultation, pour le marché d'acquisition d'une grue pour camion - passé sous forme de marché à procédure adaptée, ce dernier a été attribué à :

L'entreprise GUIMA pour un montant de 59 000 ,00 € HT.

Cette prestation comprend la dépose de la grue existante, le montage du nouvel équipement , la livraison et la mise en service.

Les variantes retenues sont : la version N°2 A ou B pour un montant de 8 000.00€ HT, et le graissage centralisé des bielles pour un montant de 600.00€ HT.

Le montant total du marché est de 67 600.00€HT.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne pour le financement de ce matériel

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 60/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Travaux de restauration et d'entretien
des ruisseaux - ANNEE 2009 - Demande de
subvention auprès du CG31

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président présente le dossier portant sur des travaux de 2009, il précise à l'Assemblée que les secteurs concernés par les travaux sous-traités de restauration et d'entretien des cours d'eau en 2009 concernent :

- Travaux de stabilisation des berges de la Saudrune- Rue du Stade à Villeneuve Tolosane pour un montant de 47 622.00€ HT
- Travaux de stabilisation des berges du Binos entre le parc et le lotissement du village à Seysses pour un montant de 69 927.30€ HT
- Travaux d'abattage et de débitage sur le Binos - Chemin du Pastissé à Seysses pour un montant de 1 931.85€ HT
- Travaux d'abattage et de débitage sur le Binos - Rue Cazeneuve à Seysses pour un montant de 3 542.00€ H

Le montant total de ces travaux sous-traités s'élève à 123 023.15€ HT.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux au titre de l'année 2009
- de solliciter l'aide financière du CG31 pour aider au financement de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 61/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	21
- Procurations :	2
- Absents :	8
Avant pris part au vote :	23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Adoption convention relative à la mise en conformité au titre de la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » (DERU)
SIVOM DE LA SAUDRUNE - Commune de Labastidette

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président informe le comité syndical :

La commune de Labastidette a été classée non conforme à la DERU par rapport à sa station d'épuration n'étant pas en mesure de traiter la charge de pollution produite (non respect des normes de rejet dû à des dysfonctionnements des équipements de l'ouvrage de traitement) et le rejet qui décline la qualité du milieu récepteur.

Le SIVOM de la SAUDRUNE s'engage par le biais de cette convention avec l'Agence de l'eau, à mettre en conformité ses équipements vis à vis de la DERU avec une échéance en 2012.

Les conditions d'attribution des participations financières de l'agence sont définies précisément dans cette convention.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention à passer avec l'Agence de l'eau dans les conditions énoncées ci-dessus
- d'autoriser son Président à signer ce document
- d'Habiller son Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 62/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Demande de subvention au FONDS NATIONAL DE PREVENTION - Risques professionnels

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Le président expose aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire de réaliser l'évaluation des risques professionnels de notre établissement et d'établir le document unique sur les années 2011 à 2013. Il rappelle les principes d'une telle démarche notamment son obligation réglementaire, inscrite dans le Code du travail.

Le document unique donne une vision globale et aussi exhaustive que possible des risques professionnels présents dans la collectivité ; à ce titre, il constitue un outil de gestion et de maîtrise des risques. Il permet d'établir un programme pluriannuel de prévention des risques au-delà de la réalisation du document unique et du plan d'actions, la démarche vise également à instaurer une culture de prévention durable et partagée par tous.

Il est possible de bénéficier d'une subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL sur le principe suivant :

Coût de la dépense pris en charge : Le budget de la démarche doit être présenté sous la forme de coûts internes représentant le temps mobilisé par les différents acteurs. Ce temps en jour/homme, doit être valorisé en € TTC (charges patronales comprises).

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention de la CNRACL selon les conditions susnommées.
- d'Habiller son Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 25 juin 2010

De la Publication le : 25 juin 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 63/ 2010

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 2

- Absents : 8

Avant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 3 juin 2010

Objet : Tarifications diverses DECHETS - Année 2010

L'an deux mil dix et le quatorze juin à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PACE - PERIER - DUPIN - COQUART - FERRAND - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - GARCIA - TURAGLIO - PASIAN - GORCE - BOUZI - Mmes MORINEAU - FABRE - CARDONA - BOUZI- TREPOUT

ETAIENT EXCUSES : Mrs PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - PRADEL - ESCAICH - LEFEVRE - PASIAN - EYNARD - DADOU

PROCURATION : JL MANENS à FERRAND - GASQUET à CARDONA

Monsieur le Président propose à l'Assemblée le projet de tarification DECHETS au titre de l'année 2010 :

TARIFS H.T. au 1^{er} juillet 2010

DECHETS	DEC VERT	Déchets verts collectivités SIVOM	32.74
DECHETS	DEC VERT	Déchets verts Extérieurs	37.00
DECHETS	UTG	Déchets de Balayages	52.20
DECHETS	COMP	Mulch	12.54
DECHETS	COMP	Mulch client en compte Qté < 100 tonnes /an	12.00
DECHETS	COMP	Mulch client en compte Qté > 100 tonnes /an	9.00
DECHETS	COMP	Compost 0/10	61.61
DECHETS	COMP	Compost 0/10 client en compte Qté < 100 tonnes /an	22.00
DECHETS	COMP	Compost 0/10 client en compte Qté > 100 tonnes /an	17.00
DECHETS	COMP	Compost en sac	3.79
DECHETS	COMP	Compost 0/25	36.02
DECHETS	COMP	Compost 0/25 client en compte Qté < 100 tonnes /an	10.00
DECHETS	COMP	Compost 0/25 client en compte Qté > 100 tonnes /an	8.50
DECHETS	COMP	Compost 0/50	25.59
DECHETS	COMP	Compost 0/50 client en compte Qté < 100 tonnes /an	8.00
DECHETS	COMP	Compost 0/50 client en compte Qté 100<x< 500 tonnes /an	7.00
DECHETS	COMP	Compost 0/50 client en compte Qté > 500 tonnes /an	4.50
DECHETS	COMP	Terre végétale	39.81
DECHETS	COMP	Matières végétales broyées	10.00
DECHETS	COMP	Livraisons zone 1	37.91
DECHETS	COMP	Livraisons zone 2	52.13
DECHETS	COMP	Livraisons zone 3	66.35

DECHETS	COMP	Livraisons zone 4	94.78	
DECHETS	COMP	Livraisons zone 5	145.86	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud bois	64.05	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud carton	78.56	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud Déchets verts	41.11	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud DIB	41.11	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud Fer	61.28	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud Gravats	41.11	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Axe Sud Pneus	67.56	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud Bois	34.70	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DIB	107.69	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud Cartons bidon	25.00	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud Gravats	11.51	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud Verre	43.00	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud Pneus	351.92	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Pâteux	616.99	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Inconnus	586.54	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Acides	715.50	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Phyto	1 525.00	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Aérosols	2 181.89	
DECHETS	Déchetterie	Traitement Axe Sud DMS - Combustibles	1 759.61	
DECHETS	Déchetterie	Transport DMS Axe Sud	351.92	
DECHETS	Déchetterie	Enlèvement DASRI Axe Sud	13.98	
DECHETS	Déchetterie	Cartons DASRI Axe Sud	2.00	
DECHETS	Déchetterie	Traitement DASRI Axe Sud	463.91	
DECHETS	TRI	Traitement Tri	187.63	
DECHETS	TRI	Transfert Tri	19.66	
DECHETS	OM	Traitement OM (Transfert et TGAP inclus)	79.49	
DECHETS	UTG	UTG matière vidanges	7.00	
DECHETS	UTG	UTG matière curage	52.20	
DECHETS	UTG	UTG Graisses	75.20	
DECHETS	BOUES	Compostage Boues	67.00	
DECHETS	BOUES	Déshydratation Boues	11.00	
DECHETS	COMP	Prestation Criblage hors transport	14.79	
DECHETS	Déchetterie	Palette et bois propre	20.00	
DECHETS	UTG	Eau industrielles LE LITRE	1.50	
DECHETS	Déchetterie	Prestation Broyage hors transport	10.77	
DECHETS	Déchetterie	souches	48.00	
DECHETS	Déchetterie	Déchets verts broyés apportés	21.00	
DECHETS	Déchetterie	Lombri composteur	40.00	
DECHETS	Déchetterie	Location Bennes 35 m ³	60.00	
DECHETS	Déchetterie	Location Bennes 20 m ³	42.00	
DECHETS	Déchetterie	Location Bennes 12 m ³	36.00	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Benne Louée DIB	30.00	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Benne Louée CARTONS	75.00	
DECHETS	Déchetterie	Rotation Benne Louée GRAVATS	45.00	
DECHETS	OM	Redevance enlèvement Ordures ménagères Le Fauga 90-120	87.00	0.92
DECHETS	OM	Redevance enlèvement Ordures ménagères Le Fauga 240	87.00	0.92
DECHETS	OM	Redevance enlèvement Ordures ménagères Le Fauga 330	150.00	0.92
DECHETS	OM	Redevance enlèvement Ordures ménagères Le Fauga 600	150.00	0.92
DECHETS	OM	Redevance enlèvement Ordures ménagères Le Fauga 660	150.00	0.92
DECHETS	COMP	Vte composteur+ mélangeur + bio sceau	16.72	

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification déchets - année 2010 - énoncée ci-dessus
- d'Habiler son Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 25 juin 2010
De la Publication le : 25 juin 2010